

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ARSÈNE**

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil qui a eu lieu le **4 JUILLET 2011**.

Sont présents les conseillers :

*M<sup>me</sup> Claire L. Bérubé  
M. Berthier Thériault  
M. Richard Lebel*

*M<sup>me</sup> Véronique Dionne  
M. Martin Gendron*

Tous ces membres forment le quorum de ce conseil sous la présidence de son honneur le maire, monsieur André Roy. Monsieur François Michaud, directeur général, agit comme secrétaire de la séance. Il y a 12 présences.

**1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE;**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux contribuables présents ainsi qu'aux membres du conseil municipal. La séance débute à 20 h 00. M. Richard Lebel avise qu'il enregistrera la séance.

**2011-180**

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Berthier Thériault, appuyée par le conseiller, monsieur Richard lebel ;

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté avec le point «affaires nouvelles» ouvert, sans y avoir ajouté un sujet quelconque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

M. le maire déroge de l'ordre du jour pour aviser M. Richard Lebel de fermer son appareil d'enregistrement. M. Lebel refuse. Il est question du règlement numéro 320 sur les délibérations et de son article 14 et 15 en particulier.

**2011-181**

**3. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE;**

A 20 h 15, il est proposé par le conseiller, monsieur Berthier Thériault, appuyé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé ;

QUE soit la présente séance soit ajournée au 5 juillet 2011 à 20h.

Véronique Dionne vote pour, Martin Gendron vote pour, Richard Lebel vote contre.

ADOPTÉE 4 VOTES POUR et UN VOTE CONTRE.

*Je, André Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
François Michaud, *directeur général*

\_\_\_\_\_  
André Roy, *maire*

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ARSÈNE**

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil qui a eu lieu le **5 JUILLET 2011**.

Sont présents les conseillers :

*M<sup>me</sup> Claire L. Bérubé  
M. Berthier Thériault  
M. Richard Lebel*

*M<sup>me</sup> Véronique Dionne  
M. Martin Gendron*

Tous ces membres forment le quorum de ce conseil sous la présidence de son honneur le maire, monsieur André Roy. Monsieur François Michaud, directeur général, agit comme secrétaire de la séance. Il y a 13 présences.

**1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE;**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux contribuables présents ainsi qu'aux membres du conseil municipal. La séance débute à 20 h 00. M. Richard Lebel avise qu'il enregistrera la séance.

**2011-182**

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Berthier Thériault, appuyée par le conseiller, monsieur Richard lebel ;

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté avec le point «affaires nouvelles» ouvert, sans y avoir ajouté un sujet quelconque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

M. le maire déroge de l'ordre du jour pour aviser M. Richard Lebel de fermer son appareil d'enregistrement. M. Lebel refuse. Il est question du règlement numéro 320 sur les délibérations et de son article 14 et 15 en particulier. M. Roy fait appel à la Sûreté du Québec.

M. Lebel attend un agent de la SQ pour fermer son appareil. À l'arrivée de la SQ M. Lebel ferme son appareil et la séance reprend à 20 h 55.

**2011-183**

**3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUIN 2011;**

Il est proposé par la conseillère, madame Véronique Dionne et appuyée par la conseillère, madame Claire L. Bérubé ;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2011 tel qu'il est résumé et déposé aux archives.

Richard Lebel vote contre cette proposition, Berthier Thériault et Martin Gendron votent pour.

ADOPTÉE QUATRE VOTES POUR ET UN VOTE CONTRE.

**2011-184**

**4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JUIN 2011;**

Il est proposé par la conseillère, madame Véronique Dionne et appuyée par le conseiller, monsieur Martin Gendron ;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2011 tel qu'il est résumé et déposé aux archives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

**4A. SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX;**

Le conseil municipal fait le suivi des points aux procès-verbaux précédents.

**5. COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MRC;**

M. le maire André Roy fait un résumé de délibérations, tenues lors des rencontres des maires au conseil de la MRC, touchant la municipalité de Saint-Arsène ainsi que d'autres sujets d'importances et donne les explications d'usage.

2011-185

**6. RATIFICATION DES ACTES POSÉS PAR LES ADMINISTRATEURS;**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Berthier Thériault et appuyé par le conseiller, monsieur Martin Gendron ;

QUE ce conseil ratifie tous les actes antérieurs posés par les membres du conseil et le conseil maintient sa position dans les objets élaborés précédemment.

M. Richard Lebel vote contre cette proposition.

ADOPTÉE QUATRE VOTES POUR ET UN VOTE CONTRE.

**7. CORRESPONDANCE;**

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance suivante :

2011-186

**DEMANDE A.S.A.S.A. POUR LE GYMNASSE LE 27 JUILLET 2011;**

Il est proposé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé propose, appuyée par le conseiller, monsieur Richard Lebel;

Que ce conseil acquiesce à la demande de l'A.S.A.S.A. pour le prêt du gymnase gratuitement le 27 juillet 2011 en cas de pluie seulement, et ce pour des cours de baseball.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

- ✓ FQM : qui confirme l'inscription de 7 élus pour le cours sur la déontologie à Cacouna;
- ✓ Gala Reconnaissance Coup de cœur Bas-Saint-Laurent : à revoir;
- ✓ MDDEP : programme des redevances se fera par dépôt direct;
- ✓ Construction BML : rapport sur les sablières;
- ✓ François Michaud : coût de la génératrice à 12000 \$;
- ✓ MRC Rivière-du-Loup : rapport sur les constats d'infraction et adoption d'un projet de vision stratégique;
- ✓ M. André Santerre : offre de service comme employé de voirie;
- ✓ Excavation Bourgoïn & Dickner : rapport sur les sablières;
- ✓ Caisse du Parc & Villeray : renouvellement de l'entente de tarification jusqu'au 30 juin 2012;
- ✓ Audrey Réhel : rapport mensuel;
- ✓ Dany Dupuis : rapport mensuel;
- ✓ MDDEP : analyse d'eau potable et usée;
- ✓ Fabrique Saint-Arsène : entente pour les métiers à tisser;
- ✓ BPR : avise que l'on doit adopter une réglementation sur l'eau potable avant le 1 avril 2012;
- ✓ Commission Jeunesse : site internet «Je suis le Bas-Saint-Laurent.com»;
- ✓ CRSBP du Bas-Saint-Laurent : circulaire du réseau biblio;
- ✓ CPTAQ : avis transmis à «Les Carrières Dubé et Fils Inc.»;
- ✓ Infrastructure Canada : pour le fonds PPP Canada;
- ✓ L'Autre Toit du KRTB : services 24 sur 24 et 7 jours sur 7;
- ✓ Permis émis à : Émilien Plourde, Simon Ouellet, Patrick Boucher, Adéodat Gagnon, Nancy Dubé, Carol Lebel, Régis Malenfant, Jocelyne Cayouette, Jean-Yves Belzile, Jean Bilodeau;
- ✓ Consommation d'eau du puits no 2 à 39 403 gallons;
- ✓ Feuille de temps des employés municipaux.

2011-187

**8. COMPTES À PAYER ;**

Il est proposé par la conseillère, madame Véronique Dionne, appuyée par le conseiller, madame Berthier Thériault ;

QUE ce conseil autorise le paiement global de tous les comptes à payer totalisant la somme de \$ et de payer tous les comptes, qui avant la prochaine séance encourrent des frais ou pénalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2011-188

**9. MANDAT DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT;**

Il est proposé par la conseillère, madame Véronique Dionne, appuyée par le conseiller, monsieur Martin Gendron ;

QUE ce conseil :

- Mandate la corporation de développement de Saint-Arsène pour l'avancement du dossier de rénovation du Centre des Loisirs, en y incluant le déménagement de la bibliothèque, et possibilité de patinoire couverte;
- Autorise également l'agent de développement pour faire les démarches auprès des différents organismes et ministères pour connaître les fonds disponibles de ces derniers afin de monter le plan d'affaires;
- Par la suite, prépare le projet pour en venir au coût estimatif du projet et une consultation publique avant d'aller en appel d'offres;
- Finalise le projet pour aller en appel d'offres;
- Remettre le projet à la municipalité pour la réalisation soit : appel d'offres, signature du contrat, suivi après signature du contrat.

- Assurer le suivi du projet au cours de sa réalisation avec le conseil municipal et le comité de développement.
- Doit faire un rapport mensuel de la corporation au conseil municipal par une rencontre à huit clos.
- Doit obtenir l'assentiment du conseil après chacune des étapes.

Cette résolution annule et remplace la résolution 2011-172.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

**2011-189**

**10. LIGNAGE DES RUES;**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux offres pour le lignage des rues soit Perma ligne au prix de 165 \$ du kilomètre et Dura-Ligne à 185 \$ du kilomètre.

Il est proposé par le conseiller, monsieur Richard Lebel, appuyé par le conseiller, monsieur Berthier Thériault;

QUE la municipalité de Saint-Arsène accepte l'offre de Perma ligne au prix de 165 \$ du kilomètre et on demande que le travail ne soit pas fait avant notre appel, soit en septembre, afin que l'on puisse compléter le pavage dans cette route.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

**2011-190**

**11. EMPRUNT À LONG TERME - PRECO;**

CONSIDÉRANT le besoin en financement pour une partie de la subvention dans le cadre du programme PRECO;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Richard Lebel, appuyé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé ;

QUE la municipalité accepte l'offre de la Caisse du Parc et Villeray pour un financement de 50% de la subvention du programme Preco au taux de 3,85 % fixe pour une période de 5 ans.

Le remboursement en capital sera le 15 février de chaque année et le versement des intérêts deux fois l'an, soit 15 août et 15 février.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

**2011-191**

**12. COMMANDER APPAREIL DE LECTURE POUR LES ÉTANGS;**

CONSIDÉRANT QUE l'appareil actuel le «DTU-II» est défectueux et non réparable;

Il est proposé par la conseillère, madame Véronique Dionne, appuyée par la conseillère, madame Claire L. Bérubé ;

QUE la municipalité accepte l'offre de la compagnie John Meunier pour le remplacement de l'appareil de lecture aux étangs au prix de 1 183,05 \$ et fera la livraison dès que possible afin que l'on puisse continuer les rapports SOMAE auprès du MAMROT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

**13. AVIS DE MOTION POUR TRAVAUX MUNICIPAUX SUBVENTIONNÉS;**

Monsieur le conseiller Richard Lebel donne un avis de motion qu'à une prochaine séance, un règlement sera présenté afin de réaliser des travaux de voirie dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'exercice financier 2011-2012.

La subvention versée est de 13 000 \$, le budget alloué sera de 26 000 \$.

Le règlement sera présenté selon la loi sur les travaux municipaux (T-14).

**2011-192**

**14. COMMANDITE CLUB OPTIMISTE POUR LE TOURNOI DE BALLE 6 ET 7 AOÛT 2011;**

CONSIDÉRANT QUE le Club Optimiste de Saint-Arsène tiendra son tournoi de balle annuel les 6 et 7 août 2011 et qu'il demande une participation financière de la municipalité;

Il est proposé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé, appuyée par la conseillère, madame Véronique Dionne ;

Que la municipalité de Saint-Arsène accepte de verser 300 \$ au Club Optimiste de Saint-Arsène pour leur tournoi annuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2011-193

15. **MANDAT À LA COMPAGNIE LCS POUR RÉPARATION PRECO 2010;**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire les correctifs des travaux PRECO réalisés au cours de l'été 2010;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux doivent être faits par une firme spécialisée;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Richard Lebel, appuyé par le conseiller, monsieur Berthier Thériault;

QUE la municipalité accepte l'offre de la compagnie LCS pour effectuer les correctifs selon le rapport de l'ingénieur Génivar pour les anomalies classées 3 et 4. Budget approximatif de 5000 \$, payable par la taxe sur l'essence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2011-194

16. **CONTRAT AVEC LE MTQ POUR LA ROUTE 291, 3 ANS;**

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement du contrat d'enlèvement de la neige du Ministère des Transports du Québec;

Il est proposé par la conseillère, Véronique Dionne, appuyée par la conseillère, madame Claire L. Bérubé ;

QUE ce conseil accepte l'offre du Ministère des Transports pour un contrat de trois (3) ans au prix de 104 656,72 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2011-195

17. **GARDERIE EN MILIEU SCOLAIRE;**

CONSIDÉRANT QUE la création d'une garderie scolaire éviterait que des familles emmènent leurs enfants hors de la municipalité pour les faire garder;

Il est proposé par la conseillère, madame Claire L Bérubé, appuyée par la conseillère, madame Véronique Dionne ;

QUE la municipalité de Saint-Arsène :

- Appuie l'école Desbiens dans son projet de création de garderie en milieu scolaire;
- S'engage à combler le déficit éventuel du service de garderie en milieu scolaire pour l'année scolaire 2011-2012 pour un maximum de 1000 \$;

Il est bien entendu que la municipalité participe au déficit si et seulement s'il y a moins de 15 enfants au cours de l'année scolaire; la municipalité n'est pas responsable de la gestion de la garderie.

Il est également à noter qu'il n'y a pas de garderie s'il y a moins de 15 enfants qui sont inscrits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2011-196

18. **SIGNALISATION MTQ – POSSIBILITÉ D'ACHATS REGROUPÉS;**

CONSIDÉRANT QUE dans le contrat d'enlèvement de la neige du Ministère des Transports, il est prévu d'ajouter de la signalisation sur un camion et la niveleuse afin de se conformer à une nouvelle réglementation;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Richard Lebel, appuyé par le conseiller, monsieur Martin Gendron ;

Que la municipalité a l'intention de se regrouper avec les autres municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup afin d'obtenir un meilleur prix en autant que les procédures permettent d'obtenir le matériel dès la mi-septembre au plus tard pour que les employés municipaux ou les sous-traitants puissent effectuer le travail avant le début de l'hiver.

Que la municipalité est autorisée à dépenser les sommes requises afin de se conformer à la réglementation du MTQ.  
Le montant alloué pour un camion est de 1500 \$ et pour la niveleuse 2 500 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2011-197

**19. CPTAQ ET TRANSPORT MORNEAU;**

La compagnie Transport Morneau 2967-0932 Québec Inc demande à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec l'autorisation de déplacer la neige tombée sur leur terrain vers la partie du lot 75-P appartenant à Ferme JPS Desjardins qui ont donné leur accord à cette procédure.

La demande est faite sur une base temporaire et en renouvellement de la demande de l'année 2008, le temps nécessaire pour que la MRC de Rivière-du-Loup dépose son schéma d'aménagement révisé qui inclut l'exclusion de cette partie du lot 75-P de la zone agricole afin de la rendre zone industrielle pour l'utilisation par la compagnie Transport Morneau Inc.

Compte tenu des éléments du dossier, Madame la conseillère Véronique Dionne propose et elle est appuyée de madame la conseillère Claire L Bérubé d'appuyer la demande de Transports Morneau Inc pour une partie du lot 75-P, et que cette demande répond aux critères de la commission.

Selon nos données, il n'y a pas ailleurs sur le territoire d'endroit pour réaliser ce site en zone non agricole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

**20. AFFAIRES NOUVELLES :**

**20-A. DOSSIER MARCELLE DUMONT:**

M. Lebel s'informe des coûts à date dans ce dossier et une réponse sera donnée lors d'une séance ultérieure.

**20-B. AVIS DE MOTION ;**

Madame la conseillère Claire L Bérubé donne un avis de motion, qu'à une prochaine séance un règlement sera présenté afin de modifier en particulier les articles 14 et 15 du règlement numéro 320 afin de le rendre plus précis.

**23. PÉRIODE DE QUESTIONS;**

Les citoyens présents disposent d'une période de questions de 30 minutes au cours de laquelle ils adressent leurs questions au conseil municipal. La période de question dure 25 minutes.

2011-198

**24. LEVÉE DE LA SÉANCE;**

Il est proposé par la conseillère, madame Claire L Bérubé, appuyée par le conseiller, monsieur Berthier Thériault ;

QUE soit la présente séance soit levée; il est 22 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

*Je, André Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
François Michaud, *directeur général*  
*et secrétaire-trésorier*

\_\_\_\_\_  
André Roy, *maire*